



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**



**ICC/99/1/Rev.1**  
11 mars 2019

Original : ANGLAIS  
Distr : RESTREINTE

## **CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO**

Quatre-vingt-dix-neuvième session ordinaire

Heden Golf Hotel, Abidjan, Côte d'Ivoire, 9-11 avril 2019

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du rapport de la 98<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Élection des membres du Comité administratif et financier pour les années cacaoyères 2018/2019 – 2019/2020
9. Approbation des membres de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2018/2019 – 2019/2020
10. Candidatures à l'accueil de la cinquième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC5)
11. Candidatures à l'accueil de la deuxième édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR)
12. Projet de Plan d'action stratégique quinquennal (2019-2024) de l'ICCO
13. Rapport du Président du Panel *ad hoc* sur le cacao fin
14. Rapport du Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale

15. Rapport du Président du Comité administratif et financier
16. Rapport du Président du Comité économique
17. Rapport sur les voyages officiels
18. Calendrier provisoire des réunions
19. Questions diverses
20. Date et lieu de la prochaine réunion
21. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

La 99<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil international du cacao sera ouverte par son Président, M. Tri Purnajaya (Indonésie).

### 2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/99/2.

### 3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 99<sup>e</sup> session ordinaire et à la treizième réunion du Comité économique.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 98<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 98<sup>e</sup> session ordinaire, qui s'est déroulée à Abidjan, Côte d'Ivoire, en septembre 2018, figurant dans le document ICC/REP/98.

### 6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, figurant dans le document ICC/99/3.

### 7. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat présentera le document ICC/99/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

### 8. ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2018/2019 – 2019/2020

Au cours de sa 98<sup>e</sup> session ordinaire, le Conseil a élu le Président et le Vice-Président du Comité administratif et financier, respectivement S.E. Mme Guisell Morales-Echaverry (Nicaragua) et M. Michel De Knoop (Union européenne).

Le Conseil est tenu d'élire dix (10) membres du Comité : cinq (5) des pays Membres exportateurs, et cinq (5) des pays Membres importateurs, conformément à l'article 20 de l'Accord international de 2010 sur le cacao.

**9. APPROBATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE POUR LES ANNÉES CACAOYÈRES 2018/2019 – 2019/2020**

Le Conseil élira les membres qui siègeront à la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2018/2019 et 2019/2020, conformément à la liste figurant dans le document ICC/99/5.

**10. CANDIDATURES À L'ACCUEIL DE LA CINQUIÈME ÉDITION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO (WCC5)**

Le Conseil recevra un rapport du Directeur exécutif sur les candidatures à l'accueil de la cinquième édition de la Conférence mondiale sur le cacao (WCC5) qui se tiendra au premier semestre 2020, figurant dans le document ICC/99/6.

**11. CANDIDATURES À L'ACCUEIL DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA RECHERCHE CACAOYÈRE (ISCR)**

Le Conseil recevra un rapport du Directeur exécutif sur les candidatures à l'accueil de la deuxième édition du Symposium international sur la recherche cacaoyère (ISCR) qui se tiendra au deuxième semestre 2020, figurant dans le document ICC/99/7.

**12. PROJET DE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE QUINQUENNAL (2019-2024) DE L'ICCO**

Le projet de Plan d'action stratégique quinquennal de l'ICCO proposé par le Directeur exécutif sera soumis au Conseil aux fins de son approbation.

**13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN**

Le Président du Panel *ad hoc* sur le cacao fin présentera au Conseil un rapport sur la pré-réunion du Panel qui s'est déroulée en novembre 2018 à Guayaquil, en Équateur.

**14. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE**

Le Président de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale présentera au Conseil un rapport sur la 38<sup>e</sup> réunion de la Commission.

**15. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Le Président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur la quinzième réunion du Comité.

**16. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE**

Le Président du Comité économique présentera au Conseil un rapport sur la treizième réunion du Comité.

**17. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS**

Le Directeur exécutif présentera un rapport sur ce point, figurant dans le document ICC/99/8.

**18. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS**

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/99/CRP.1.

**19. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**20. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Le Conseil décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

**21. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le relevé des décisions pourra être lu, conformément à la règle 34 du règlement administratif de l'Organisation, figurant dans le document AF/2/2/Rev.1.